

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS818

présenté par

Mme Bonnivard, M. Neuder, M. Fabrice Brun, M. Dubois, M. Bourgeaux, M. Cinieri,
M. Seitlinger, M. Bony, M. Brigand, M. Descoeur, M. Jean-Pierre Vigier, M. Kamardine,
M. Hetzel et Mme Frédérique Meunier

ARTICLE 17

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Des temps de sensibilisation et d'information sont organisés, en amont des campagnes de vaccination, auprès des élèves et de leurs familles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire que ces campagnes scolaires aient également lieu dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui accueillent des enfants en situation handicap qui ne sont pas scolarisés dans des collèges, pour que ces enfants aient également accès à cette mesure de prévention.

De plus, afin de lutter efficacement contre les informations erronées sur la vaccination, qui ont des impacts négatifs sur la santé, et que cette démarche d' « aller vers » soit bénéfique, il est nécessaire de prévoir et de financer des actions de sensibilisation et d'information efficaces dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux concernés, pour permettre aux enfants et à leur famille de prendre des décisions éclairées quant à cette vaccination